



Probleme de demande de vacances

Par **melissa33**, le **08/03/2015** à **14:45**

BONJOUR marque de politesse
emploi : **ASH DE NUIT**
qualification-coefficient :
coeff 208
voilà mon problème :
Je voudrais savoir si mon employeur a le droit de me rapprocher mes vacances en une seule fraction au lieu de plusieurs exemple :
Je travaille en alterné 2 jours sur 3 pour 10h (20h-6h)
je travaille le 01/08/15 jusqu'au 02/08/15 inclus donc le 03 04 05 en repos le 06/08/15 et le 07/08/15 je dois travailler,
c'est ce que je peux prendre le 01/08/15 et 02/08/15 en congés et le 06/08/15 et le 07/08/15 en congés sans prendre du 01/08/15 au 07/08/15 ?
J'espère que vous comprendrez ma question...
cordialement

Par **moisse**, le **08/03/2015** à **15:46**

Non seulement il en a le droit, mais il doit vous demander votre accord pour fractionner les congés.
Pour vous donner un exemple concret, imaginez ne travailler que les lundis.
Vous avez droit à 30 jours de congés par an. Si vous ne prenez que les lundis, personne ne vous verra jamais au boulot.

Par **Lag0**, le **08/03/2015** à **18:36**

Bonjour,
Le principe du décompte des congés en jours ouvrables, c'est que l'on compte tous les jours entre le premier jour où le salarié aurait du travailler et le dernier jour ouvrable avant la reprise.
Pour prendre l'exemple d'un salarié à temps partiel qui ne travaille que le lundi (exemple de moisse), s'il prend 3 lundis de suite en congé, cela lui décompte 3 semaines de

congés et bien sur, s'il prend un lundi, une semaine de congés.